Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension

Rapport N° 62.162

Original

Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

Lieu du contrôle: rue hamoir 181 7100 la Louvière Belgique

Type de contrôle: Avant la mise en service (Livre 1 6.4)

Date du contrôle: 15/01/2025

Prochaine visite avant le: 15/01/2050

Agent-visiteur: Hicham Mellouk

CONCLUSION : CONFORME

Identification des tiers

Donneur **d'ordre**

Nom

Adresse

Propriétaire, **exploitant ou gestionnaire**

Nom

Adresse

Installateur

Nom

TVA

Identification de l'installation électrique

Adresse	rue hamoir 181 7100 la Louvière Belgique
Code EAN	NC
Numéro de compteur	1LGZ0468506305
GRD	Ores
Type de locaux	Maison

Atlas contrôle ASBL
Organisme de contrôle agréé
Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek
Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be
TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires

663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Avant la mise en service (Livre 1 6.4)
Mise en oeuvre de l'installation	Après le 01/06/2023

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	1LGZ0468506305
Code EAN	NC
Liaison compteur-tableau	XVB 4X10
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	40A 2P
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	6
Description de l'installation	Voir schéma

Tableau(x) électrique(s)

Contrôles et essai

Testeur d'installation:	TI-022/6070134
Schémas/plans	OK
Liaisons équipotentielles	OK
Test BP du DDR	OK
ΔIn	OK
Contrôle de l'état	OK
Résistance de terre (Ω)	6
Isolement (MΩ)	123,3
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	OK

Infractions

Néant

Remarques

Libellé	Référence
mention dans le rapport de contrôle de l'application du point 1 de la sous-section 6.5.8.1	sous-section 6.5.8.1
Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.	RDE2
Les appareils de classe I (p.ex. lave-linge, sèche-linge, ...) ne sont pas tous installés au moment du contrôle.	RDE11
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'installation électrique n'est pas entièrement accessible pour inspection. Les locaux ne sont pas tous accessibles.	RDE13
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Conclusion du contrôle

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse et très basse tension.

Si d'application, Atlas Contrôle certifie que l'agent-visiteur a scellé le dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique.

Si d'application, les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 25 années suivant le contrôle.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes

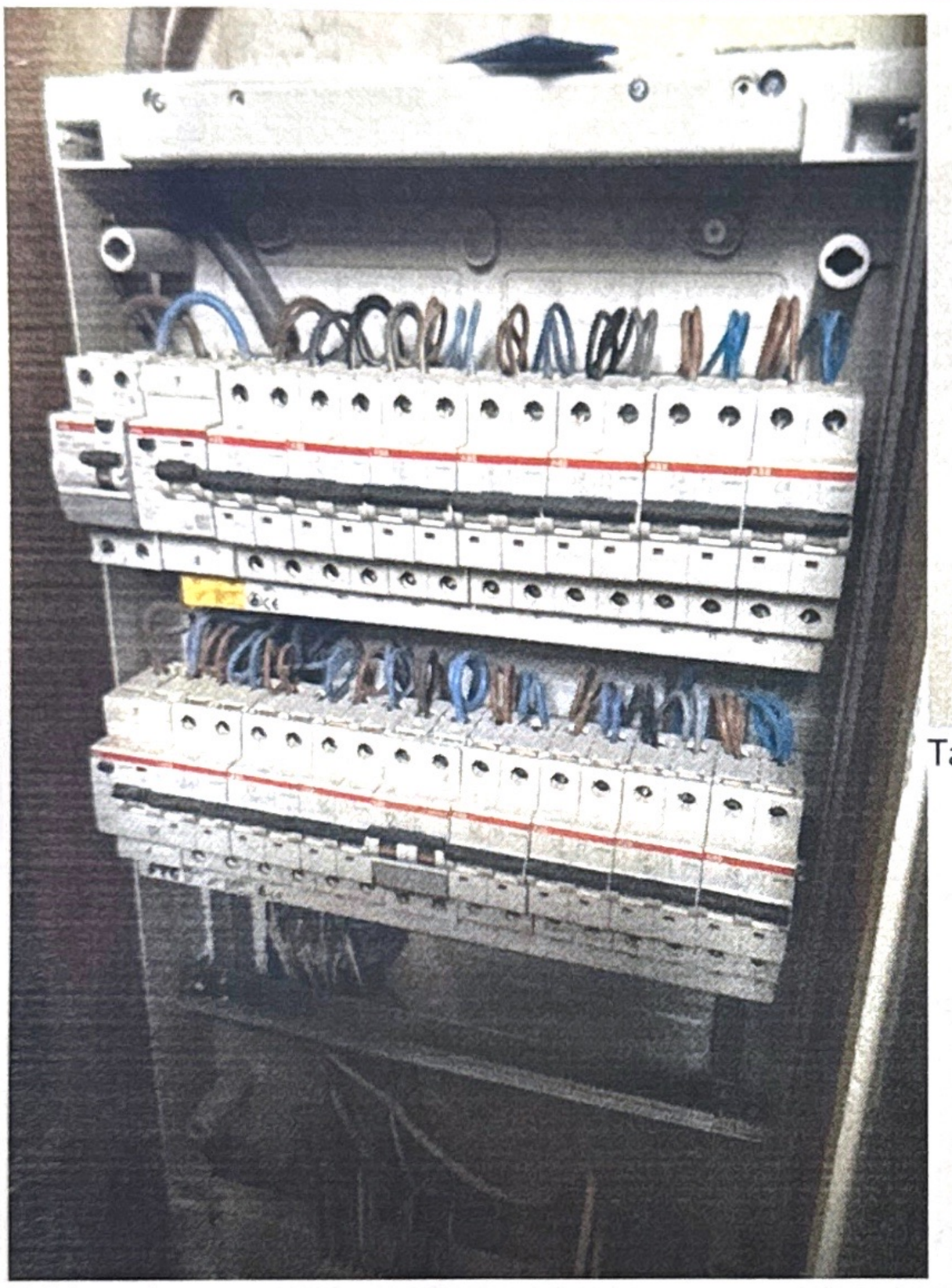

Tableau 1

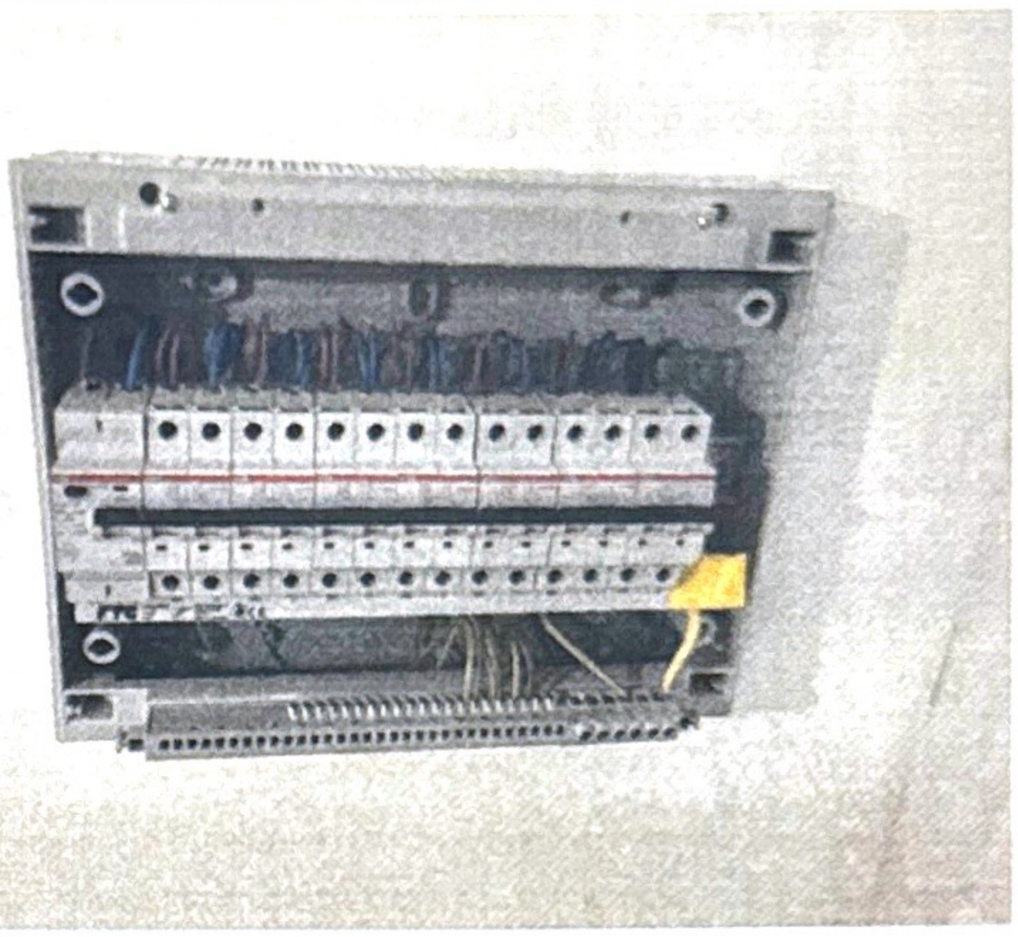

Tableau 2